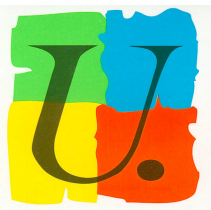


CHAMP LIBRE



FSU

JOURNAL DU SYNDICAT SDU 93 Clias (FSU)
DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-SAINT-DENIS

Immeuble Colombe – R-de-V – Bureau 08 – BOBIGNY Tél : 01.43.93.91.88

Tél-fax : 01.43.93.91.89 e-mail : sdu93-fsu@cg93.fr



BONNE ANNÉE 2006

Meilleurs vœux et que 2006 apporte à tous les agents les réponses et la concrétisation des promesses que nos élus et autres directions de services nous ont fait espérer pour nos carrières et nos conditions de travail en 2005 2004 2003 !!!!

Régulièrement nos élus et notre administration nous invitent, à leur initiative, à participer à des réunions traitant de « grands dossiers » (régime indemnitaire, RTT, CET, telle ou telle réorganisation de services ...) qu'ils comptent voir négocier ou le plus souvent avaliser par les organisations syndicales. Ce n'est pas toujours satisfaisant, on souhaiterait souvent être mieux entendus, mais nous pouvons au moins nous y faire entendre

Mais notre activité syndicale n'est pas faite que de ces « grands dossiers ». Au cours de l'année 2005 (et depuis 2004 ou 2003 pour certains) nous sommes intervenus de nombreuses fois pour des collègues dans leurs services ou directions pour des « petits » problèmes individuels ou collectifs sans toujours obtenir que soient simplement étudiées leurs demandes.

Souvent aucune réponse ne nous est faite, parfois quand nous sommes trop insistants un simple accusé de réception nous est adressé !! Ce procédé n'est pas digne de l'administration d'une collectivité dont les élus défendent l'idée forte du service public et de la citoyenneté.

Souhaitons donc en premier lieu qu'en 2006 au CG 93 il n'y ait plus de « petit dossier » et que nos élus fassent cesser cette méthode qui consiste à vouloir régler les problèmes, faute de les aborder.

Outre les courriers de défense individuelle et ceux concernant les problèmes de locaux, portés par nos élus CHS, nous soumettons donc à nos élus en ce début d'année une courte liste des dossiers déjà anciens et toujours non traités :

- Le régime indemnitaire des EJE de PMI et la réponse à l'engagement de les recevoir pour entendre leurs revendications et leur expliquer les choix du département,
- La NBI d'accueil pour les agents de la DPAPH, toujours dans l'attente d'être reçus par leur directeur pour expliquer la réalité de leurs conditions de travail
- L'application de la prime de tutorat aux éducateurs de l'ASE, moniteurs de stage.
- La gestion des assistantes maternelles par la Direction du Personnel (carrière, salaire,..)
- Etc...

DECENTRALISATION

A l'occasion de la parution du onzième numéro de notre journal de section, nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour 2006, à vous et à vos proches.

Nous saluons particulièrement nos collègues T.O.S. de l'Education Nationale, travaillant dans les collèges du département, victimes d'une décentralisation forcée et qui deviennent agents du Conseil Général au 01.01.2006.

Cette décentralisation, la F.S.U., avec les personnels de l'Education Nationale, l'a combattue. Nous restons opposés à ce processus de démantèlement de l'Education Nationale. Nous continuerons à nous mobiliser pour le retour de ces missions dans un cadre national. Ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire.

En attendant, nous veillerons à ce que nos collègues soient accueillis au Conseil Général avec les meilleures conditions statutaires et de travail possibles.

Cette décentralisation, après celle des fonds sociaux, imposée par le gouvernement aux collectivités, participe à la casse de la solidarité nationale, garantie et organisée par l'Etat.

Le gouvernement décentralise ses missions mais pas l'intégralité des moyens correspondants. Cette situation met les Collectivités Territoriales, dont notre département, dans une grande insécurité financière.

Si on ajoute, à ce tableau les négociations salariales toujours bloquées pour la Fonction Publique, le projet de loi dit de « Prévention de la délinquance » de Monsieur Sarkozy qui va à l'encontre de la déontologie des différents travailleurs sociaux, alors, à n'en pas douter, en 2006, nous aurons l'occasion de nous faire entendre.



N°11
Janvier 2006

Catégories C Refonte des grilles

Nous vous avons déjà informé dans un tract spécifique:

« **beaucoup de bruit pour rien** » du décret 2005-1344 du 28 octobre 2005 réorganisant les carrières des agents de catégorie C

SI VOUS NE L'AVEZ PAS CONTACTEZ-NOUS POUR L'OBTENIR

Outre la disparition de l'échelle 2 et les refontes des échelles 3, 4 et 5 les textes modifient les conditions et règles de reclassement des agents des grades concernés. En particulier les règles de reprise d'ancienneté dès la stagiairisation (50% des services privés ou 3/4 des services publics quels qu'ils soient. sont pris en compte)

Ce décret prend effet à compter du 1er novembre 2005.

Nous avons écrit au Directeur du personnel pour qu'il nous informe de la façon dont il compte appliquer ces nouvelles règles aux agents départementaux suivant qu'ils aient été recrutés avant ou après cette date.

N'hésitez pas à nous joindre si vous êtes dans cette situation.

MUTUELLES

Depuis 2 ans, nous avons eu des rencontres avec l'Administration au sujet de la participation du Conseil Général à la cotisation mutuelle des agents. La réglementation permet à notre employeur de financer jusqu'à 25% de la cotisation.

Cette réglementation doit évoluer dans les 3 mois. Nous ne savons pas encore dans quel sens malgré les interventions de la Mutualité Française et des syndicats FSU, CGT, FO, UNSA, CFDT. Il était donc urgent de se décider pour le département.

Pour 2006, un contrat de groupe a été négocié avec une mutuelle, la MNFCT, pour la complémentaire santé et la prévoyance.

Vu les difficultés financières du Département, **la participation du Conseil Général sera limitée à 10% la 1ère année**. Nous estimons que 10%, cela n'est pas assez significatif. En ce qui nous concerne, nous aurions choisi une autre mutuelle. Il n'en reste pas moins que, vu l'évolution de la réglementation, vu le nombre important de collègues qui n'ont pas de mutuelle actuellement, cette décision va dans le bon sens.

Nous demandons que le Conseil Général augmente progressivement sa participation pour aller vers les 25%.

Les agents qui cotisent à une autre mutuelle fonction publique (MGPAT, MNT, MNH) pourront obtenir le même financement du Conseil Général que pour le contrat de groupe s'ils désirent garder leur mutuelle.

SERVICE SOCIAL (RMI)

*Faudra-t-il entrer en désobéissance
civique au Conseil Général de Seine-Saint-Denis ?*

Suite à la dernière décentralisation de nouvelles compétences en matière de RMI ont été confiées au Département. Nos collègues assistantes sociales refusent les nouvelles consignes de leur direction liées au traitement du RMI contraires aux valeurs de leur code de déontologie auxquelles elles restent attachées. Une lettre ouverte (disponible au local syndical) des syndicats FSU et UFICT CGT est adressée au Président du Conseil Général

MUNICIPALISATION DES CRECHES (SUITE)

Le projet va se concrétiser en septembre 2006, pour 2 crèches :

- Pierre Semard à St Denis
- les Courtilières à Pantin.

Le but du Conseil Général en accord avec la CAF est d'augmenter la capacité d'accueil collectif de la petite enfance sur le département en créant un fonds départemental de développement alimenté par la municipalisation. Si nous pouvons entendre les arguments des élus, depuis le début du processus nous veillons surtout à ce que les intérêts du personnel des crèches concernées soient respectés.

3 options s'offrent à lui :

- mise à disposition auprès de la commune
- mutation sur la commune
- maintien dans un service départemental

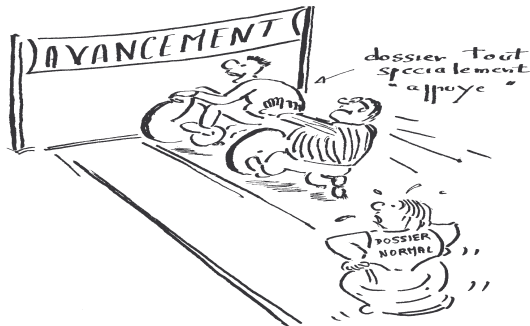
Une convention par crèche doit être négociée avec les 2 communes.

Au CTP du 20 décembre les représentants FSU ont exigé :

- 1 CTP pour chaque convention
- 1 comité de suivi avec des représentants du personnel afin de vérifier que les choix effectifs des agents sont bien respectés.

N'hésitez pas à nous contacter au local pour plus d'infos sur la question.

**PROMOS
UNE SEULE SOLUTION
LES CRITERES DU C.I.G
POUR TOUS**



Comme chaque année les promos 2005 ont déclenché chez tous les agents, dans tous les services, un fort mécontentement et un grand sentiment d'injustice. Pour les assistants socio-éducatifs et la promotion de conseiller nous avons dénoncé dans un tract le fait du prince qui règne dans ce secteur mais qui prévaut peu ou prou dans toutes les directions. Nous avons rappelé la revendication que nous portons auprès de nos élus depuis des années :

- La fin de l'arbitraire et du copinage comme mode de promotion et l'application stricte des critères du Centre Interdépartemental de Gestion pour départager tous les agents promouvables.

Souhaitons qu'en cette année 2006 nos élus entendent enfin que la défense du service public et la garantie de son indépendance ne sont pas compatibles avec le maintien du privilège de nommer qui on veut quand on veut.

**PREVENTION DE LA
DELINQUANCE
SARKOZY RECIDIVE**

Un nouveau texte est sorti des cartons du ministre de l'intérieur.

Son contenu est tout aussi inquiétant que celui qui avait circulé début 2004:

- stigmatisation des populations défavorisées comme potentiellement délinquantes
- le travail social qui se voit de nouveau menacé dans ses principes et ses professionnels transformés en agents de sécurité publique
- aggravation de la politique sécuritaire, notamment en direction des mineurs.

POUR 2006 LA MOBILISATION S'IMPOSE

Pour plus d'infos (dates d'AG, textes ...etc.) contacter la section

**...CDOS...CDOS...CDOS...CDOS...
CDOS...CDOS...CDOS...**

Depuis notre changement d'affiliation syndicale, certains syndicats contestaient nos droits et nous menaçaient des «foudres judiciaires»

Un premier jugement vient de tomber, il nous est favorable . Rappel succinct des faits :

En novembre 2003 –mois de notre désaffiliation de la CFDT– notre syndicat a progressé aux élections CDOS et obtenu un siège d'administrateur supplémentaire. La CGT/OE et la CFTC n'acceptant pas la présence d'élus FSU voulaient faire perdurer l'ancien mandat. Ce n'est que sous la pression des autres syndicats que la Présidente alors en exercice convoquera, avec beaucoup de retard, le Conseil d'Administration d'installation du nouveau mandat. En l'absence de quorum à ce CA (seuls les représentants CGT-UFICT et FSU étaient présents), la doyenne présente, conformément au règlement convoquait un nouveau CA où sera élu le bureau du CDOS.C'est la validité de cette convocation que contestait Mme Sylvie RICHARD, l'ancienne Présidente, devant le Tribunal. Après plusieurs mois de procédure le verdict est sans équivoque. L'ancienne Présidente voit ses requêtes rejetées et est condamnée à verser 1000 € au CDOS au titre de l'Art 700, à verser 1000 € à Mme PESSIN GARRIC représentée par son avocat, et aux dépens. Face aux hésitations et au boycott du CDOS par certains élus, les représentants FSU ont toujours pris leurs responsabilités, s'inscrivant dans toutes les commissions, prenant leur place au bureau, faisant vivre le CDOS dans l'intérêt des agents. Cet épisode judiciaire passé, espérons que l'ambiance deviendra plus sereine. Pour notre part, nous continuerons à nous investir et exercer le mandat pour lequel vous nous avez élu.

PAS DE CHEQUES-DOMICILE EN 2006

L'un de nos objectifs était justement de pérenniser l'attribution des chèques-domicile dont plus de 200 agents ont bénéficié en 2005. Au dernier conseil d'administration, les élus CGT ont voté contre ce projet, les élus CFTC se sont abstenus, et malgré le vote pour des élus FSU, il n'y aura donc pas de chèques-domicile universels cette année.

Contrairement à l'information diffusée aux agents par les élus CGT, le chèque-domicile, loin d'offrir, à des agents aisés, du personnel de service à bon compte, a surtout permis à des associations de créer des emplois dans des domaines où le travail non déclaré est important, de professionnaliser et consolider ces emplois par des contrats de travail.

Nous aurions pu, cette année comme auparavant limiter l'attribution des chèques-domicile universels aux seuls prestataires agréés.

Cette prestation, la seule du CDOS en lien direct avec l'emploi, n'aura donc pas cours cette année. Faites nous part de vos remarques. Nos élus continueront à évaluer les besoins des ayants droit du CDOS et à négocier avec la coopérative « chèques-domicile » afin de représenter un

**PLUS D'INFOS SUR
LE SDU93 Clias FSU,
LE SNU Clias FSU**
et nos autres
syndicats départementaux

sur notre site internet
<http://www.sdu-clias93.org>



En novembre 2003 à la suite de la scandaleuse position de la CFDT notre syndicat a quitté cette confédération et décidé de créer le SDU Clias 93 affilié à la FSU première fédération syndicale de la Fonction Publique.

Avec 6 élus (sur 15) au CTP, 4 élus (sur 10) au CHS 6 élus (sur 17) au CDOS, et des élus dans les CAP A, B, C, du CIG, le SDU93 est le meilleur outil syndical pour vous aider et vous défendre.

Vous souhaitez participer autrement à votre vie de salarié, vous souhaitez rejoindre une organisation syndicale qui a fait la preuve de sa combativité et de sa détermination pour la défense du service public et des acquis sociaux ?

ADHÉREZ AU SDU 93 CLIAS

LE SYNDICALISME N'EXISTE QU'AVEC CEUX ET CELLES QUI EN SONT LES ARTISANS QUOTIDIENS, SES ADHERENTS.

(la cotisation est de 0,6 % du salaire net mensuel soit 9 €/mois pour un salaire de 1500 €)

Contactez-nous :

Section des agents du conseil Général

Immeuble Colombe

R-de-V. - BP 193

93003 BOBIGNY CEDEX 03

Tél: 01.43.93.91.88

Tél -Fax : 01.43.93.91.89

Sdu93-fsu@cg93.fr

*Pour prendre contact avec le Syndicat Départemental Unitaire
FSU au Conseil Général*

coupon à découper et à nous adresser sous enveloppe à
SDU93 Section Conseil Général BP 193 –
93003 BOBIGNY CEDEX 03

NOM

Prénom :

Adresse

N° Rue :

CODE POSTAL

VILLE

Direction/service :

Tél Professionnel :

C'est avec une grande tristesse que nous venons d'apprendre le décès de notre camarade Alain Pautis, ingénieur à la DEA. Alain militait avec nous depuis son arrivée au Conseil Général dans les années 80 lors de la 1ère décentralisation à la CFDT et, à la FSU depuis 2003. Il était élu, représentant du personnel de notre syndicat au CHS.

C'est vraiment une énorme injustice de partir beaucoup trop jeune, beaucoup trop tôt. Nous transmettons à sa famille, à ses proches toute notre sympathie.